



La lutte contre la déforestation marque des points

La forte baisse du commerce de bois illicite a permis de préserver 17 millions d'hectares de forêts en dix ans.

MARIELLE COURT

ENVIRONNEMENT La lutte contre la déforestation et la vente de bois illégal engrangent ses premiers résultats. Mais ces progrès significatifs « sont encore insuffisants », insiste Sam Lawson, l'un des auteurs du rapport consacré à cette question que vient de publier le groupe de réflexion anglais Chatham House.

Au cours des dix dernières années, l'exploitation forestière illicite « a diminué de 50 % au Cameroun, de 50 à 75 % dans la forêt amazonienne brésilienne et de 75 % en Indonésie », peut-on lire dans ce volumineux document. « Cela a empêché la dégradation de quelque 17 millions d'hectares de forêt, soit une superficie plus vaste que l'Angleterre et le pays de Galles réunis. » De son côté, le Parlement européen a adopté, à la mi-juillet, un texte qui prévoit d'interdire l'introduction sur le marché européen du bois abattu de façon illégale. Si ce projet est entériné par les ministres de l'Agriculture des Vingt-Sept en septembre, les importateurs devront s'assurer, à compter de 2012, de la licéité de leurs produits.

Il s'agit, à l'évidence, de deux signaux importants, compte tenu du rôle central que joue la forêt. « Près d'un milliard de personnes parmi les plus pauvres dans le



Coupe d'un arbre par les forestiers au cœur de la forêt congolaise à Ngombe, près d'Ouessou, au nord du Congo.

J.-C. MARMARA/
LE FIGARO

13 millions
d'hectares de forêt sont perdus chaque année dans le monde

monde en dépendent pour leur subsistance », rappelle Sam Lawson, sans oublier son impact dans la lutte contre le réchauffement climatique. Selon le Groupe intergouvernemental d'experts sur le climat (Giec), la déforestation est responsable de près de 20 % des émissions de gaz à effet de serre dans le monde. « À terme, précise encore le document de Chatham House, la lutte contre l'exploitation forestière illicite dans

les trois pays observés peut supprimer, à un coût relativement faible, l'émission de près de 14,6 milliards de tonnes de dioxyde de carbone (CO₂), soit la moitié de celles provenant des activités humaines chaque année dans le monde. »

Développement de pratiques plus difficiles à détecter

Mais, pour en arriver là, les pays devront accentuer leur vigilance. D'abord parce que les 17 millions d'hectares de forêts qui ont pu être épargnés en dix ans dé-

passent à peine ce qui est perdu chaque année dans le monde, soit un peu plus de 13 millions d'hectares. Le rapport constate ensuite que « *si les cas d'abattage clandestin les plus manifestes sont résolus, des pratiques plus difficiles à détecter et donc moins facilement identifiables ont tendance à se développer* ». C'est le fait, pour les entreprises disposant de permis légaux, de procéder à des exploitations au-delà des limites de leurs concessions, ou encore d'accorder des permis de déboisement à des fins agricoles dans des conditions légales douteuses.

L'accord européen est une étape très importante. En 2008, en effet, des entreprises situées aux États-Unis, en France, au Japon, au Pays-Bas ou au Royaume-Uni « *ont acheté pour 17 millions de mètres cubes de bois et de produits du bois illicites* », peut-on encore lire dans le document, surtout sous forme de produits transformés (meubles, contreplaqués), en provenance principalement de Chine.

« *Si l'on posait bout à bout toutes les grumes illégales, on pourrait faire plus de dix fois le tour du globe* », affirme Larry Mac Faul, un des coauteurs de ce rapport. En 2008, les États-Unis ont été les premiers à mettre en place une législation contraignante. L'Europe suit leur trace. Mais encore faudra-t-il que cela s'accompagne de sanctions significatives, ce qui, pour l'heure, n'est absolument pas le cas. ■

Le bois labellisé symbolisé par un arbre

LE BOIS labellisé gagne du terrain dans le monde, et c'est tant mieux. La certification FSC (Forest Stewardship Council), qui est le standard le plus élevé, représente une contrainte et un coût supplémentaire pour les entreprises qui s'y plient. Mais il garantit une exploitation responsable (renouvellement des essences, conditions sociales respectueuses, maintien de la biodiversité...), notamment des **forêts** tropicales, celles qui sont aujourd'hui le plus en danger. Les entreprises qui opèrent dans le bassin du Congo sont en pointe, puisqu'avec 4,5 millions d'hectares certifiés (Cameroun, Congo Brazzaville, Gabon) « *elles représentent le quart des surfaces FSC tropicales* » rappelle Denis Loyer, adjoint au directeur des opérations de l'Agence française de développement (AFD), soit environ 17 millions d'hectares. Le label, symbolisé par une forme d'arbre stylisé, est facilement reconnaissable. Appliqué sur des meubles, du parquet ou du bois brut, il est le signe d'une forêt tropicale préservée. M. C.